Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260219-CM_19_02_26_005-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 19 février 2026

Date de la convocation : 13 février 2026
Date d'affichage : 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Gwendoline GUEGAN - Mikaël CORBEL - Laëtitia CORNILY - Marie-Pierre LE MOUEL - Philippe LE GUEN - Christine THOUÉNON Baptiste LE GALL - Guillaume LE COMTE (arrive à 19 h) - Guillaume LE COQU (arrive à 19h15) - Gaëlle ROUTIER - David DOMALAIN (arrive à 19 h) - Jean-François LE FLOCH - Denis FOLLET
Absent sans procuration :
Christophe LE BARTZ
Secrétaire de séance : Baptiste LE GALL

DÉLIBÉRATION 19-02-26-005

Objet de la délibération : Modification de la délibération n° 22-01-26-001 pour la cession du terrain YI 24 – ZI de la Braguette

M. le Maire rappelle que, dans sa séance du 22 janvier dernier, l'assemblée a approuvé la vente du terrain cadastré YI 24 pour un montant de 107 000 €. Un compromis de vente a été signé chez le notaire Maître DEREL à CHATELAUDREN-PLOUAGAT.
Il convient de modifier la délibération n° 22-01-26-001 afin de préciser la répartition du prix de vente entre les acquéreurs à savoir :

- 68 900 € pour M.GAUDIN ;
- 38 100 € pour M. LE VAILLANT.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, modifie la délibération n°22-01-26-001 et précise la répartition du prix de vente de 107 000 € entre M. GAUDIN pour 68 900 € et pour M. LE VAILLANT pour 38 100 € .

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Baptiste LE GALL